Le bénévolat, fer de lance de la vie associative

Autor(en): **Lachat, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **58 [i.e. 59-61] (1988-1990)**

Heft 1: **A quoi servent les associations?**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-824328

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le bénévolat, fer de lance de la vie associative

Par François LACHAT, président du Gouvernement jurassien

La vie associative est la respiration naturelle de toute vie démocratique. Cet air qui la fait vivre s'appelle liberté, plus précisément libertés car le pluriel s'impose. Ainsi que le déclarait en substance Elie Wiesel dans un entretien : *« la liberté est le fondement même de la démocratie, elle n'est pas une forme de gouvernement posée à côté d'elle, mais l'organisation même de cette liberté »* (1). Cette considération du Prix Nobel de la Paix, à laquelle j'adhère totalement, me paraît s'éclairer de manière plus explicite encore par cette affirmation de Raymond Aron selon laquelle *« notre civilisation, dans la mesure où elle est libérale, est aussi une civilisation du citoyen et pas seulement du consommateur, pas seulement du producteur »* (2). Autrement dit, une civilisation de femmes et d'hommes libres, et de surcroît responsables.

En d'autres termes, l'étude de Jean-Marie Mœckli dégage des concepts identiques. C'est une perversion du langage que d'appeler « républiques démocratiques » celles précisément où ne peuvent s'exprimer pleinement à travers la vie associative les libertés fondamentales des citoyens conquises depuis le siècle des Lumières. Lorsque l'on évoque ces libertés, on pense d'abord à la liberté d'expression, en particulier à la liberté de la presse, à la liberté de réunion.

Mais la vie associative exprime bien d'autres libertés encore, intimement liées à celles qui viennent d'être évoquées : la liberté de créer – expression du génie humain –, la liberté d'étude et d'enseignement, celle de la recherche que souligne la Consitution jurassienne (3), comme la liberté de commerce et d'industrie – encadrée par la loi – qu'il serait malséant d'omettre de citer dans une revue de caractère économique.

Un risque latent

Toutes ces libertés, personnelles et collectives, sont l'air et le sang vivifiants des associations, qu'elles soient politiques, syndicales, professionnelles, sportives, culturelles... Sous le titre « Vie, développement et mort des associations », Jean-Marie Mœckli analyse avec pertinence l'évolution que peut connaître une association. Parmi d'autres éléments, je retiendrai de son étude celui qui me paraît essentiel, le risque toujours latent pour une association de tomber dans la dépendance des pouvoirs publics et sous leur contrôle.

Le robinet des subventions

Une association perd de son âme, de sa liberté, de sa créativité dès le moment où son existence est liée de manière déterminante au financement régulier qu'elle sollicite et obtient des pouvoirs publics, en particulier lorsque la source de ce financement est unique et s'appelle l'Etat.

L'association s'expose à voir ses activités réduites, réorientées, voire développées aussi en certains secteurs dans la mesure où ces activités ont l'heur de plaire ou le malheur de déplaire à des majorités politiques – qui sont parfois de circonstance et n'obéissent nullement aux clivages traditionnels – et qui disposent ainsi du droit

quasi régalien d'ouvrir, d'entrouvrir ou de fermer le robinet des subventions. C'est indiscutablement le bénévolat qui doit rester le fer de lance d'une association.

Les libertés d'abord !

Malheureusement le bénévolat, par nature, ne figure jamais dans le budget, ni dans les comptes d'une association. C'est ici que les femmes et les hommes politiques doivent lire la réalité au-delà des chiffres et mesurer l'ampleur d'un bénévolat qui ne se réduit nullement à une valeur comptable.

Les politiques peuvent certes se tromper. Le seul cas de figure où ils ne se trompent pas reste celui où on ne leur demande rien. Reste qu'il est de leur devoir d'encourager toutes les formes de la vie associative, de veiller à ne jamais désespérer le bénévolat, car ne doit point leur échapper la dimension première de la vie associative qui est celle de préserver, maintenir et développer les libertés.

F. L.

1) « L'événement du jeudi », 23 septembre 1986
2) « Le spectateur engagé », Juillard, 1981
3) Article 8 de la Constitution jurassienne

Association pour la défense des intérêts jurassiens
Secrétaire général et rédacteur responsable : Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»
Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1